



CATALOGUE



FÉDÉRATION DES
AVEUGLES

— • • • —
Pôle travail
adapté et protégé



Le travail : un acte citoyen . . .



Depuis sa création il y a plus de cent ans, la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France n'a jamais cessé de faire du droit au travail des personnes déficientes visuelles l'un des axes majeurs de son action.

En participant à l'élaboration des grandes lois sociales qui ont organisé le travail dans notre pays, en construisant avec les autres associations le droit à la compensation du handicap, en soutenant des initiatives locales, notre Fédération a constamment affirmé son souci de voir ses ressortissants participer à l'acte économique de la nation.

C'est ainsi qu'elle apporte son soutien plein et entier à la constitution du pôle travail adapté et protégé de sa plus importante association membre : la Fédération des Aveugles Alsace Lorraine Grand Est.

Cette association, depuis maintenant cent-dix ans, s'attache à trouver des solutions concrètes pour proposer du travail à des dizaines de personnes aveugles et amblyopes. Elle le fait dans le cadre de ses établissements de travail protégés et adaptés qui produisent, conditionnent, vendent des produits et articles traités par ses salariés. Grâce à l'action de cette association, des dizaines de milliers d'heures de travail sont ainsi proposées chaque année à des personnes qui, sans cela, se retrouveraient au chômage et dans l'assistanat.

En ma qualité de Président de la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France, j'apporte mon plein soutien à l'action conduite par notre association d'Alsace Lorraine Grand Est. En achetant les produits qu'elle vous propose, vous donnez la réelle possibilité à des personnes déficientes visuelles de travailler, de rencontrer des collègues, de participer ainsi à la société comme toute personne et tout citoyen de notre pays.

En leur nom et par avance, un grand merci.

**Le Président de la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France
Vincent MICHEL**



Expérience et légitimité

Le Pôle travail adapté et protégé . . .



FÉDÉRATION DES
AVEUGLES

Pôle travail
adapté et protégé

Depuis plus d'un siècle, nos structures de travail emploient des travailleurs déficients visuels. À l'origine, il s'agissait de sortir la personne aveugle d'un isolement total. Aujourd'hui, le contexte est différent mais l'accès au monde du travail reste difficile pour les personnes porteuses de ce handicap, en particulier lorsqu'elles sont peu qualifiées. Ainsi, une personne déficiente visuelle sur deux est actuellement sans emploi.

Historiquement situé dans la Région Grand Est, notre « Pôle travail » emploie près de 80 personnes handicapées dans deux entreprises adaptées et trois centres de distribution de travail à domicile. Nous avons cherché à créer au fil des ans des métiers qui soient accessibles aux personnes handicapées visuelles, qui leur permettent de développer de nouvelles compétences et favorisent leur intégration sociale et professionnelle.

Depuis près de 40 ans, nous disposons d'un agrément délivré par le Ministère du Travail : notre engagement auprès de l'Etat est d'avoir au moins 80% de personnes handicapées dans notre effectif de production et de valoriser les actions menées en faveur de l'accompagnement des personnes handicapées dont nous avons la charge.

Cet agrément nous permet de faire bénéficier nos clients (entreprises privées ou établissements publics) d'une déduction sur la taxe AGEFIPH ou FIPHFP, en proposant des prestations réalisées par des personnes handicapées.

Notre Pôle travail est aujourd'hui l'un des seuls en France à gérer des structures de travail spécifiquement adaptées aux aveugles et malvoyants. Au-delà de notre vocation professionnelle, nos objectifs sont de :

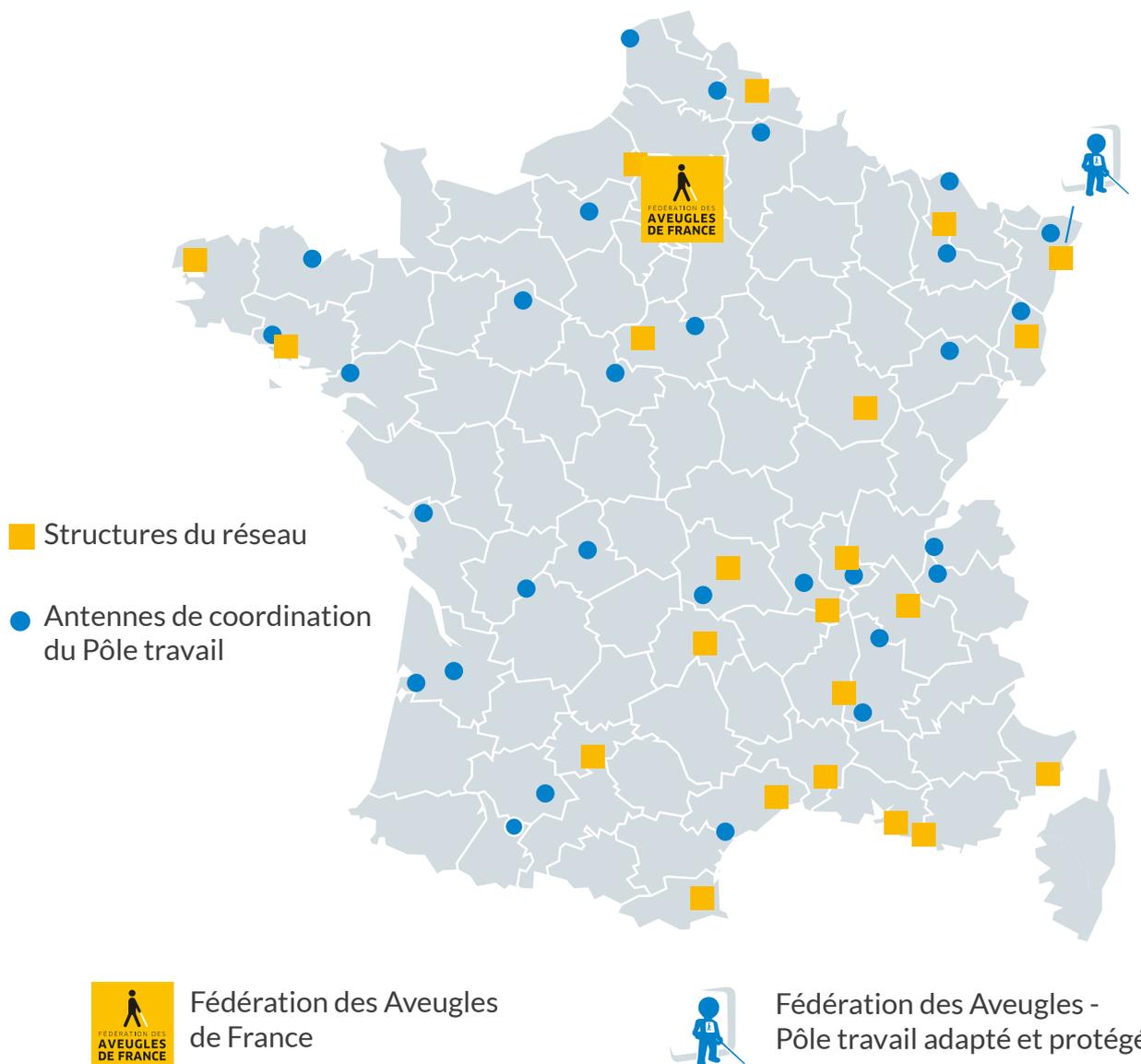
- Veiller à l'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées visuelles ;
- Œuvrer en faveur de l'emploi des déficients visuels, en particulier peu qualifiés ;
- Aider les déficients visuels de tous âges dans leurs actions au quotidien ;
- Accroître leur bien-être en luttant contre leur isolement et en favorisant leur autonomie ;
- Améliorer l'accessibilité pour les non-voyants ;
- Lutter contre l'indifférence et sensibiliser aux difficultés liées à la cécité.

En faisant appel à nos services et en achetant les produits confectionnés dans nos ateliers, vous aidez concrètement les personnes handicapées visuelles à s'intégrer dans la société, tout en effectuant un geste responsable et solidaire.

Un réseau national

Membre de la Fédération des Aveugles de France . . .

Nous sommes membre de la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France, réseau national regroupant une cinquantaine d'associations sur la déficience visuelle.



Le réseau, c'est : 50 associations membres – 10 000 adhérents et bénéficiaires – plus de 500 salariés au service des usagers aveugles et amblyopes – 5 EHPAD (Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes) – 7 SAVS (Services d'Accompagnement à la Vie Sociale) – 2 SAAIS (Service d'Aide à l'Acquisition de l'Autonomie et à l'Intégration Scolaire) – 2 SSR (Soins de Suite et de Réadaptation) – 1 SAMSAH (Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés) – 1 Foyer d'accueil pour personnes polyhandicapées – 2 SAFEP (Service d'Accompagnement Familial et d'Éducation Précoce) – 1 CRP (Centre de Rééducation Professionnelle) – 2 EA (Entreprises Adaptées) – 1 ESAT (Établissement de Service et d'Aide par le Travail) – 3 CDTD (Centre de Distribution de Travail à Domicile) – 1 centre ressource déficience visuelle – 1 centre de formation (Access Formation)

Un réseau national

Les membres . . .

● AUVERGNE - RHÔNE-ALPES

FAF-APRIDEV Association pour la Promotion et l'Insertion des Déficiants Visuels Rhône-Alpes - Drôme - Ardèche
14 rue générale Plessier - 69002 Lyon
Tél : 04 37 57 77 41

Centre Technique Régional pour la Déficience Visuelle en Rhône-Alpes - CTRDV
150 rue du 4 août 1789 - 69100 Villeurbanne
Tél : 04 37 43 38 28

Fédération des Aveugles de France Auvergne - GAIPAR
39, boulevard Duclaux 63000 Clermont-Ferrand
Tél : 04 73 35 44 99

Fondation Etienne et Maria RAZE
Les Pialoux Roussy - 63220 Medeyrolles
Tél : 06 19 41 72 09

Association Foyer Résidence Rhodanien des Aveugles
22 rue de l'Effort - 69007 Lyon
Tél : 04 72 76 85 20

M.A.H.V.U Mouvement des Aveugles et Handicapés Visuels Loire et Haute-Loire
27, rue Louis Braille - 42000 Saint-Etienne
Tél : 04 77 32 66 11

FIDEV - Rééducation et insertion pour déficients visuels
12, rue Saint Simon - 69009 Lyon
Tél : 04 72 73 22 10

Résidence « Les Edelweiss »
51 Rue Sermorens - 38500 Voiron
Tél : 04 76 66 14 34

● BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ

Amicale des aveugles civils de la Côte d'Or
22, rue le Jolivet - 21000 Dijon
Tél : 03 80 36 28 07

Résidence Le Bois Joli - Saint Valérien
Route de Fouchères - 89150 Saint-Valérien
Tél : 03 86 88 79 79

● BRETAGNE

I.P.I.D.V Initiatives pour l'Inclusion des Déficiants Visuels
Rue Alfred Sauvy - BP 11 - 29480 Le Relecq-Kerhuon
Tél : 02 98 43 41 94

Résidence Anne de Bretagne
1 rue Jean Moulin - 56850 Caudan
Tél : 02 97 80 51 87

● CENTRE - VAL DE LOIRE

Association Microphthalmie France
33 rue Marc Chagall - 49100 Angers

Ecoute Mes Histoires
6 rue Thaïs - 45210 Ferrières-en-Gatinais
Tél : 06 63 11 31 35

Fédération des Aveugles Val de Loire
17, rue du Coq Saint-Marceau - 45000 Orléans
Tél : 02 38 66 11 65

● CORSE

Fédération des Aveugles Alpes-Maritimes et Corse
L'Europole, 27-29 av. Jean Médecin - 06000 Nice
Tél : 04 93 88 04 80

● GRAND-EST

A.E.P.A Association Échiquéenne Pour Aveugles
64 rue de la Monnaie - 10000 Troyes
Tél : 06 08 33 07 90

Association Bartischgut
7 rue Bartisch - 67100 Strasbourg
Tél : 03 88 79 14 90

Les Cannes Blanches - Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)
9 rue Sergenwald - 67000 Strasbourg
Tél : 03 88 36 10 28

Fédération des Aveugles Alsace Lorraine Grand Est
27 rue de la 1ère Armée - 67000 Strasbourg
Tél : 03 88 36 03 77

Un réseau national

Les membres . . .

● HAUTS-DE-FRANCE

Association ANPEA

87 rue du Molinel – Bat D, 2ème étage
59700 Marcq-en-Barœul
Tél : 03 20 99 50 80

Association Chiens Guides d'Aveugles

Centre Paul Corteville
295 rue de Lille – BP 60 088 – 59435 Roncq
Tél : 03 20 68 59 62

Association des Aveugles et Malvoyants des Hauts de France

1 G, rue de la Gare – 59269 Artres
Tel : 03 27 27 14 06

● ÎLE-DE-FRANCE

Association Les Joyeux Mirauds

6 résidence Etienne Hajdu – 92220 Bagneux
Tél. : 06 12 90 31 05

ANPSA - Association Nationale pour les Personnes SourdAveugles

153 bd Brune – 75014 Paris
Tél : 01 46 27 48 10

Association Paul Guinot

24-26 bd Chastenot de Géry – 94800 Villejuif
Tél : 01 46 78 01 00

Association Sportive Cécifoot Saint-Mandé

6 rue Gager-Gabillot – 75015 Paris
Tél : 01 45 42 33 86

C.L.A.P.E.A.H.A. - Comité de Liaison et d'Action des Parents d'Enfants et d'Adultes atteints de Handicaps Associés

15 rue Coysevox – 75018 Paris
Tél : 01 44 85 50 57

Fédération Française Handisport

42 rue Louis Lumière – 75020 Paris
Tél : 01 40 31 45 00

● NORMANDIE

Association des aveugles et malvoyants de la Manche

Hôtel de Ville – 50 200 Coutances
Tél : 02 33 61 22 95

Union des Aveugles et Malvoyants de Normandie

11 route Neuve – 76220 Ferrières-En-Bray
Téléphone : 09 67 08 84 92

● NOUVELLE-AQUITAINE

DIAPASOM Dispositif Individualisé d'Accompagnement Pour l'Autonomie des personnes Sourdes Ou Malvoyantes

Immeuble Beaulieu
22, rue Gay Lussac – 86000 Poitiers
Tél : 05 49 62 81 30

● OCCITANIE

A.R.A.M.A.V.

12 chemin du Belvédère – 30900 Nîmes
Tél : 04 66 23 48 55

Association Pourquoi Pas Moi / Déficients Visuels de l'Ariège - APPM09

Maison des Associations
7 bis rue Saint-Vincent BP 20170 – 09104 Pamiers
Tél : 06 99 38 03 12

Benjamins Media

5 rue de l'Ecole de Médecine – 34000 Montpellier
Tél : 04 67 52 98 42

C.T.E.B. - Centre de Transcription et d'Edition en Braille

98 rue Michel Ange – 31200 Toulouse
Tél : 05 61 57 95 89

Fédération des Aveugles de France - Languedoc Roussillon

420, Allée Henri II de Montmorency
34000 Montpellier
Tél : 04 67 50 50 60

Fédération des Aveugles de France - Gard-Lozère

4, rue du Colisée – 30900 Nîmes
Tél : 04 66 21 79 47

Un réseau national

Les membres . . .

● OCCITANIE (suite)

I.R.R.P. - Information Recherche sur la Rétinite Pigmentaire

38 rue de la République – 30160 Bessèges
Tél : 04 66 55 78 95 / 04 66 25 13 54

A.D.V.R - Amicale des Déficients Visuels du Roussillon

Foyer Louis Braille
120 avenue Paul Alduy – 66100 Perpignan
Tél : 04 68 56 42 62

● PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

Association Dépassons nos différences

35 Clos Marie Antoinette – 13400 Aubagne
Tél : 04 42 70 23 26

A.D.V.P - Association des Déficients Visuels de Provence

58 rue Sylvabelle – 13006 Marseille
Tél : 04 91 37 40 58

A.S.L.A.A. - Association Sports et Loisirs des Aveugles et Amblyopes

63 rue Auguste Blanqui – 13006 Marseille
Tél : 04 91 87 22 78

Fédération des Aveugles Alpes-Maritimes et Corse

L'Europe, 27-29 av. Jean Médecin – 06000 Nice
Tél : 04 93 88 04 80

FAF- UPAA Fédération des Aveugles et Handicapés Visuels de France - Union Provençale des Aveugles et Amblyopes les Cannes Blanches

9 rue Edouard MOSSE – Les Olives
13013 Marseille
Tél : 04 91 10 89 01

Union des Déficients Visuels du Var

« le Condor », La Rode
110 Rue du Commandant Houot – 83000 Toulon
Tél : 09 86 18 57 39

● OUTRE-MER

Union des Aveugles de la Guadeloupe

342 rue des finances, Petit Pérou
97139 Les Abymes - GUADELOUPE
Tel : 05 90 83 07 52

Agir Sans Voir

Chemin du Petit Bois - Maison des Aveugles
Terreville – 97233 Schoelcher – MARTINIQUE
Tél : 05 96 52 75 02

Voir Ensemble - Mata Hotu No Porinesia

BP 52202 Pirae
98716 Tahiti - POLYNÉSIE FRANCAISE
Tél : 00 689 87 73 35 30

Agrément entreprise adaptée



PREFET DE LA REGION GRAND EST

Direction
Régionale des Entreprises,
de la Concurrence,
de la Consommation,
du Travail et de l'Emploi
Unité Territoriale du Bas-Rhin

SERVICE : SAETH
☎ : 03 88 75 87 41

La Directrice régionale de la DIRECCTE
Grand Est

A

Monsieur Denis LEROY
FEDERATION DES AVEUGLES ALSACE LORRAINE
GRAND EST
27 rue de la 1^{ère} Armée
67000 STRASBOURG

Strasbourg, le 12 mars 2018

Affaire suivie par : Mme GLADY Suzanne

Objet : certificat d'agrément Entreprise Adaptée.

Monsieur,

La Directrice Adjointe atteste qu'elle a signé le 19 décembre 2017, par délégation du préfet de la Région Grand Est et par délégation de la Directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est le contrat d'objectifs triennal n° 18/44/067/001, avec l'entreprise FEDERATION DES AVEUGLES ALSACE LORRAINE GRAND EST domiciliée 27 rue de la 1^{ère} Armée 67000 STRASBOURG.

Ce contrat vaut agrément d'entreprise adaptée selon les termes de l'article L 5213-13 du Code du travail pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Préfet et par délégation,
La Directrice régionale de la DIRECCTE Grand Est,
Par subdélégation la Directrice adjointe de l'Unité
départementale du Bas -Rhin,

Anne MATTHEY



PREFET DU BAS-RHIN

Direction Régionale
des Entreprises,
de la Concurrence,
de la Consommation,
du Travail et de l'Emploi
d'Alsace

Unité Territoriale du Bas-Rhin

Services à la personne
Affaire suivie par :
Claude BRIGNON
Tel : 03 88 75 86 99
Assistante : 03 88 75 86 78

ARRETE PREFECTORAL
portant renouvellement d'agrément d'une entreprise solidaire
au sens de l'article L. 3332-17-1 du Code du Travail

Le Préfet de la Région Alsace, Préfet du Bas-Rhin

VU le Code du Travail, notamment son article L. 3332-17-1 ;

VU le décret n° 2003-384 du 23 avril 2003 relatif à l'agrément des entreprises solidaires et modifiant le Code du Travail en donnant délégation de compétence aux Préfets de départements ;

VU le décret n° 2009-304 du 18 mars 2009 relatif aux entreprises solidaires régies par l'article L. 3332-17-1 du Code du travail, notamment son article 1^{er} ;

VU l'arrêté préfectoral du 23 avril 2013 portant délégation de signature à Monsieur Thomas KAPP, Directeur Régional Adjoint, Responsable de l'Unité Territoriale du Bas-Rhin de la DIRECCTE d'Alsace, publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Bas-Rhin ;

VU la décision d'agrément en qualité d'entreprise solidaire, au sens de l'article L. 3332-17-1 du Code du travail, de l'Association des Aveugles et Amblyopes d'Alsace et de Lorraine AAAL en date du 23 janvier 2012 ;

VU la demande de renouvellement présentée par Monsieur ROOS Victor, président de l'Association des Aveugles et Amblyopes d'Alsace et de Lorraine AAAL, réceptionnée le 10 janvier 2014 ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : L'Association des Aveugles et Amblyopes d'Alsace et de Lorraine AAAL, conventionnée « *entreprise adaptée* », sise 27 rue de la 1^{ère} Armée 67000 STRASBOURG, n° SIRET : 775 641 392 00011 Code APE 8810C est agréée de plein droit en qualité d'entreprise solidaire au sens de l'article L 3332-17-1 du Code du Travail, en vertu de l'article 1^{er} du décret n° 2009-304 du 18 mars 2009 relatif aux entreprises solidaires.

Article 2 : Cet agrément est renouvelé pour une durée de cinq ans, à compter de la date de notification.

Article 3 : Le Responsable de l'Unité Territoriale du Bas-Rhin est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Bas-Rhin.

STRASBOURG, le 23 janvier 2014

P. le Préfet et par délégation,
Le Directeur Régional Adjoint,
Responsable de l'Unité territoriale du Bas-Rhin



Thomas KAPP



PRÉFECTURE DU BAS-RHIN

**DIRECTION DES ELECTIONS, DES AFFAIRES JURIDIQUES
ET DES FINANCES LOCALES**
Bureau des Elections et de l'Administration Générale

ARRÊTÉ
portant reconnaissance de la mission d'utilité
publique d'une association

**Le Préfet de la Région Alsace
Préfet du Bas-Rhin**

- VU** les articles du code général des impôts instituant une procédure de reconnaissance de mission d'utilité publique des associations inscrites dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle ;
- VU** le décret n° 85-1304 du 9 décembre 1985 ;
- VU** le certificat d'inscription au registre du Tribunal d'Instance de Strasbourg de l'association dite : « Association des Aveugles et Handicapés visuels d'Alsace et de Lorraine » dont le siège est à Strasbourg 27, rue de la 1^{ère} Armée ;
- VU** la délibération de l'assemblée générale de l'association en date du 24 juin 1995 ;
- VU** l'avis du Tribunal Administratif de Strasbourg en date du 3 février 2003 ;
- SUR** proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture du Bas-Rhin ;

ARRÊTÉ

Article 1^{er} : La mission de l'association dite : « Association des Aveugles et Handicapés visuels d'Alsace et de Lorraine » dont le siège est à Strasbourg - 27, rue de la 1^{ère} Armée est reconnue d'utilité publique.

Article 2 : Le président de l'association devra adresser chaque année à la Préfecture, un rapport sur le fonctionnement de l'association et les comptes financiers de l'exercice écoulé.

Article 3 : M. le Secrétaire Général de la Préfecture du Bas-Rhin est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée :

- au président de l'association
- au directeur des Services Fiscaux du Bas-Rhin
- au Juge du Tribunal d'instance de Strasbourg
- au Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Intérieure et des Libertés Locales.

pour ampliation
P. le Préfet
Secrétaire Administratif

MADELEINE MENGUS

Strasbourg, le 20 FEV. 2003

Le Préfet P. le Préfet,
Le Secrétaire Administratif

MICHEL LAFON

11/07/2017

Code des marchés publics | Legifrance



Chemin :

Code des marchés publics (édition 2006)

- ▶ PREMIÈRE PARTIE : DISPOSITIONS APPLICABLES AUX POUVOIRS ADJUDICATEURS
- ▶ TITRE II : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Chapitre VII : Marchés réservés.

Article 15 (abrogé au 1 avril 2016)

Modifié par Décret n°2008-1334 du 17 décembre 2008 - art. 52

Certains marchés ou certains lots d'un marché peuvent être réservés à des entreprises adaptées ou à des établissements et services d'aide par le travail mentionnés aux articles L. 5213-13, L. 5213-18, L. 5213-19 et L. 5213-22 du code du travail et L. 344-2 du code de l'action sociale et des familles, ou à des structures équivalentes, lorsque la majorité des travailleurs concernés sont des personnes handicapées qui, en raison de la nature ou de la gravité de leurs déficiences, ne peuvent exercer une activité professionnelle dans des conditions normales.

L'avis d'appel public à la concurrence fait mention de la présente disposition.

L'obligation d'emploi des travailleurs handicapés . . .

Tout employeur du secteur privé et tout établissement public à caractère industriel et commercial occupant 20 salariés ou plus, doit employer, dans une proportion de 6 % de son effectif salarié des personnes reconnues « travailleur handicapé ».

Comment s'en acquitter ? . . .

- En embauchant directement des personnes handicapées,
- En accueillant des stagiaires handicapés,
- En concluant des contrats de fournitures, de sous-traitance ou de prestations de services,
- En concluant un accord de branche, de groupe, d'entreprise ou d'établissement,
- En versant une contribution financière à l'AGEFIPH pour les entreprises privées et une contribution financière au FIPHFP pour les entreprises publiques :
 - 400 fois le SMIC horaire pour les entreprises de 20 à 199 salariés,
 - 500 fois le SMIC horaire pour les entreprises de 200 à 749 salariés,
 - 600 fois le SMIC horaire pour les entreprises de 750 salariés et plus.

Une surcontribution pour le privé . . .

La contribution est majorée à 1500 fois le SMIC par UB manquante pour les entreprises n'ayant rien fait au regard de la loi pendant 4 années consécutives.

À cet égard, la loi exige un montant minimum (c. trav. art. L. 5212-10, modifié par la loi 2011-901 du 28 juillet 2011), dont le niveau a été fixé en août 2012.

Les contrats doivent représenter sur 4 ans un montant hors taxes supérieur à 400, 500 ou 600 fois le SMIC horaire selon l'effectif de l'entreprise (c. trav. art. D. 5212-5-1 nouveau, issu du décret 2012-943 du 1er août 2012, JO du 3) pendant 4 années consécutives.

Exemples pour un SMIC pris en compte de 9,88 € (taux au 1er janvier 2018) :

- pour les entreprises de 20 à 199 salariés : 3 952 €
- pour les entreprises de 200 à 749 salariés : 4 940 €
- pour les entreprises de 750 salariés et plus : 5 928 €

Calcul pour la sous-traitance . . .

Comment est calculé le montant du marché de sous-traitance ou de l'achat de fournitures ?
(ne peut se faire que dans la limite de 50%)

Le montant du marché de sous-traitance ou de l'achat de fournitures se traduit en nombre d'Unités Bénéficiaires (UB).

Pour les entreprises privées :

$$\text{Nombre d'UB acquises} = \frac{\text{CA HT} - 40\% (\text{coût des matières premières})}{2000 (\text{loi de 2005}) \times \text{SMIC horaire}}$$

Pour les établissements publics :

$$\text{Nombre d'UB acquises} = \frac{\text{CA HT} - 40\% (\text{coût des matières premières})}{17\,375,78 \text{ €}^*}$$

** correspond au montant du traitement brut annuel minimum de la fonction publique*

Un savoir-faire historique

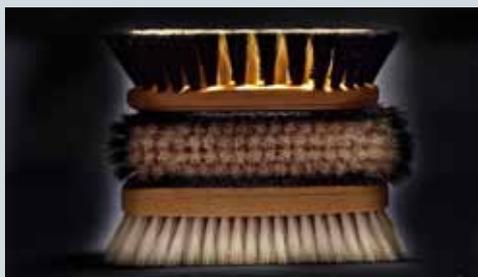
La brosserie artisanale . . .

La brosserie artisanale est le premier métier exercé au sein de nos structures de travail. C'est ce « métier ancestral » qui permet aujourd'hui à un grand nombre d'aveugles de travailler depuis chez eux, même très éloignés des différents ateliers de production.

Nos ouvriers sont de véritables artisans qui, à l'heure de la mécanisation, fabriquent du bout des doigts, une large gamme de balais, balayettes et brosses. La grande majorité de nos produits de brosserie sont faits à la main.

Nos structures de travail sont parmi les dernières à fabriquer manuellement en France des produits de brosserie. Ceux-ci sont destinés à une large clientèle de particuliers, de collectivités et d'entreprises.

Notre exigence de qualité fait la réputation de nos produits de brosserie depuis plus d'un siècle.



Qualité et solidité . . .

Chaque brosse et balai suit un parcours similaire :

- les bois sont composés de deux parties (une seule pour les produits faits machine) percées de trous
- les poils sont enchâssés par touffes homogènes trou par trou et stabilisés par l'enfilage d'un fil de fer ou de nylon

Nos employés aveugles et malvoyants réalisent en moyenne 130 trous par heure.

Pour en savoir plus sur l'activité de brosserie artisanale, visitez notre site : www.aveugles-pole-travail.fr



N'hésitez pas à nous contacter pour de plus amples informations :

Tél. 03 88 36 03 77 - Mail : contact@aveugles-pole-travail.fr



Brosserie

Balais cantonniers

Balais cour

Balais coco

Balais crin et soie

Balais extérieurs

Balais pour milieu alimentaire

Brosserie industrielle

Lave-ponts

Manches

Manches et supports

Balayettes

Vergettes



BALAI PIASSAVA

Garniture : fibres végétales
(Bahia-Sherbro).
Manche préconisé : A043

A002	30 cm
A066	40 cm

Balayage des gros gravats
Peut servir sur de l'enrobé chaud



BALAI ELASTON DROIT

Garniture : fibres synthétiques rigides.
Manche préconisé : A043

A001	30 cm
A058	40 cm
A056	60 cm
A161	80 cm

Balayage des gros gravats et sols accidentés
Travaux publics, personnel technique de
collectivités



BALAI ELASTON DROIT BULDOZER

Garniture : fibres synthétiques rigides.
Retour de 14 cm.
Manche préconisé : A043

A201	30 cm
------	-------

Balayage de gravillons, canivaux et autres
surfaces étroites
Parfait pour les pavés ou chaussée en enrobé



BALAI POUR ENROBE

Garniture : fibres synthétiques rigides
bleues. Résiste jusqu'à 110° C.
Pour travaux publics.
Manche préconisé : A043

A131	30 cm
A046	40 cm
A065	60 cm
A162	80 cm

Balayage d'enrobé chaud
Voir également : A190 et A191 (partie brosse)



BALAI ELASTON ONDULE

Garniture : fibres synthétiques
semi-souples.
Balayage adapté aux surfaces extérieures.
Manche préconisé : A043

A063	40 cm
A062	50 cm
A025	60 cm
A160	80 cm
A054	1 m

Pour les gravats plus fins, espaces verts
Parfait pour les entreprises du bâtiment et les
collectivités



RACLETTE METALLIQUE

Possibilité de rajouter une raclette sur les
balais cantonnier.
Permet de gratter le sol à l'aide de la partie
métallique.
3 dimensions : 25, 35 et 45 cm.

A093	supplément par balai
------	----------------------

Deux usages pour un balai



BALAI COUR ELASTON ONDULE

Garniture : fibres synthétiques semi-souples.
Très apprécié en collectivité.
Manche préconisé : A042

A009 26 cm

Sert à balayer des petites surfaces extérieures, cours, allées d'espaces verts, caniveaux



BALAI COUR BASSINE

Garniture : fibres végétales.
Très apprécié en collectivité.
Manche préconisé : A042

A041 26 cm

Sert à balayer des petites surfaces extérieures, cours, allées d'espaces verts, caniveaux



BALAI COUR ELASTON DROIT

Garniture : Fibres synthétiques rigides avec douille métal droite.
Manche préconisé : A043

A079 26 cm

Pour travaux publics et collectivités



BALAI COCO

Garniture : fibres naturelles.
Balayage de sols d'ateliers et d'extérieurs relativement lisses (carrelages - sols peints pierres fines).

Ne pas utiliser sur sols trop gras

A006	29 cm - manche A042
A016	40 cm à vis - manche A042
A018	40 cm - manche A043
A017	50 cm - manche A043
A010	60 cm - manche A043
A109	80 cm - manche A043
A075	1 m - manche A043



BALAI COCO TAMPICO

Garniture : fibres naturelles.
Les touffes de fibres Tampico renforcent le coco pour une meilleure rigidité.
Manche préconisé : A042

Résistant et pratique

A020	29 cm
------	-------



BALAI COCO + BASSINE

Garniture : fibres naturelles.
Balayage de sols d'ateliers et d'extérieurs rugueux (pierre, enrobé, garage avec sol non peint).

Fibres résistantes sur sols gras.

A005	29 cm - manche A042
A015	40 cm à vis - manche A042
A051	40 cm - manche A043
A050	50 cm - manche A043
A011	60 cm - manche A043
A143	80 cm - manche A043
A055	1 m - manche A043



BALAI CRIN MEUNIER

Garnitures : fibres animales et synthétiques (crin + nylon).
Manche préconisé : A042

A013	31 cm
A012	36 cm

Balayage de surfaces lisses (carrelages, parquets...)
Attention, le crin ne supporte pas l'eau



BALAI DEMI TETE PARISIEN CRIN

Garnitures : fibres animales et synthétiques (crin + nylon).
Les retours permettent de balayer les plinthes et les coins.
Manche préconisé : A042

A130	40 cm
------	-------

Balayage de surfaces lisses (carrelages, parquets...)
Attention, le crin ne supporte pas l'eau



BALAI CRIN

Garnitures : fibres animales et synthétiques (crin + nylon).
Modèle avec douille oblique.
Manche préconisé : A043

A004	60 cm
A034	80 cm
A003	1 m

Balai à pousser pour grandes surfaces lisses
Attention, le crin ne supporte pas l'eau



BALAI RADIATEUR TRIPLE FACE CRIN

Garnitures : fibres animales et synthétiques (crin + nylon).

A022	manche de 55 cm
------	-----------------

Pour le dépoussiérage des anciens radiateurs en fonte



BALAI SOIE

Garnitures : fibres animales (soie).
Manche préconisé : A042

A141	30 cm
------	-------

Idéal pour balayage ménager : parquet, lino, carrelage lisse doux et précis



BALAI PAILLE DE RIZ 6 FILS

Garnitures : fibres végétale (Sorgho).
Longueur du balais 140 cm, manche
compris.

A121

Balai ancestral

Excellent pour décoller les feuilles mortes
Balayage de chaussée, cours et sols pavés



BALAI RATEAU

Garnitures : fibres synthétiques (nylon).
Son manche compris est télescopique.

A175

35 cm

Pour tout usage (gazon, cours, dalles, gouttières,
...)

Efficace aussi sur la neige



BALAI METALLIQUE

Garnitures : fibres métalliques et semelle en
bois.

A078

30 cm

Manche préconisé : A043

Sert à désherber les pavés, terrasses et caniveaux
de manière écologique



BALAI BULDOZER

Garnitures : fibres synthétiques rigides et
semelle PVC.

A180

32 cm

A181

55 cm

Manche préconisé : A043

Balayage en milieu liquide (stations d'épuration,
cuves et inondations)



BALAI BRUYERE SYNTHETIQUE

Balai de chaussées pour collectivités.
Idéal pour chasser les feuilles mortes.
Le manche est fourni.
Taille : 80 cm.

A142

Idéal en milieu humide



BALAI FIBRE POLYESTER 29 CM

Garnitures : fibres polyester 1/2 dures et support en polypropylène.
Douille droite.
Manche préconisé : A170

A173B	bleu - 29 cm
A173C	crystal - 29 cm
A173J	jaune - 29 cm
A173R	rouge - 29 cm
A173V	vert - 29 cm

Balayage classique en milieu alimentaire
règlementé
Aux normes HACCP



BALAI FIBRES POLYESTER 38 CM

Garnitures : fibres polyester 1/2 dures et support en polypropylène.
Douille droite.
Manche préconisé : A170

A174B	bleu - 38 cm
A174C	crystal - 38 cm
A174J	jaune - 38 cm
A174R	rouge - 38 cm
A174V	vert - 38 cm

Balayage classique en milieu alimentaire
règlementé
Aux normes HACCP



BALAI CANTONNIER FIBRES POLYESTER 29 CM

Garnitures : fibres polyester 1/2 dures et support en polypropylène.
Douille inclinée.
Manche préconisé : A170

A171B	bleu - 29 cm
A171C	crystal - 29 cm
A171J	jaune - 29 cm
A171R	rouge - 29 cm
A171V	vert - 29 cm

à pousser pour grandes surfaces en milieu
alimentaire règlementé
Aux normes HACCP



BALAI CANTONNIER FIBRES POLYESTER 45 CM

Garnitures : fibres polyester 1/2 dures et support en polypropylène.
Douille inclinée.
Manche préconisé : A170

A172B	bleu - 45 cm
A172C	crystal - 45 cm
A172J	jaune - 45 cm
A172R	rouge - 45 cm
A172V	vert - 45 cm

à pousser pour grandes surfaces en milieu
alimentaire règlementé
Aux normes HACCP



BALAI PAILLE DE RIZ 5 FILS

Balai paille de riz 5 fils avec manche en bois de hêtre. La paille est en Sorgho.

A400

Parfait pour le balayage des sols pavés
Qualité supérieure



BALAIS CANTONNIER

Balais sur monture en bois. La douille en métal renforcé est inclinée pour une meilleure tenue.

Le manche n'est pas fourni.
Manche préconisé : A043.

Poils en PVC très résistants

A401	40 cm
A402	60 cm
A403	80 cm



BALAIS COCO

Balais en poils de coco sur monture en PVC teinté dans la masse.

Le manche n'est pas fourni.

Imputrescible et incassable

A404	29 cm - manche A042
A405	60 cm - manche A043
A406	80 cm - manche A043
A407	100 cm - manche A043

BALAYETTE COCO

Balayette en poils de coco naturelle. 2 longueurs de manche au choix.

A408	45 cm
A409	30 cm

Parfait pour un usage en intérieur





LAVE-PONT MEXYL LORRAIN

Garnitures : fibres synthétiques (mexyl)
semi-dures et semelle bois.
Dimensions : 22 cm.
Manche préconisé : A042

A008

à utiliser sur sols normalement sales



LAVE-PONT CHIENDENT LORRAIN

Garnitures : fibres végétales (chiendent)
dures et semelle bois.
Dimensions : 22 cm.
Manche préconisé : A042

A037

à utiliser sur sols très sales et résistants



LAVE-PONT NYLON LORRAIN

Garnitures : fibres synthétiques (nylon)
dures et semelle bois.
Manche préconisé : A042

A074

22 cm

A135

33 cm

à utiliser sur sols très sales et résistants



LAVE-PONT NYLON FLEURE

Garnitures : fibres synthétiques (nylon
fleuré) et semelle en bois.
Manche préconisé : A042

A030

Utilisé pour le nettoyage des véhicules



MANCHE SIMPLE A VISSER Ø 24 MM

Longueur : 1,40 m à 2 m.
Longueur à préciser par tranche de 10 cm.
Bois blanc avec douille.

A042 1,40 m

Usage ergonomique



MANCHE SIMPLE VERNIS A VISSER Ø 24 MM

Longueur : 1,40 m à 2 m.
Longueur à préciser par tranche de 10 cm.
Bois vernis avec douille.

A145 1,40 m

Usage ergonomique



MANCHE GALERE SANS VISSAGE Ø 28 MM

Longueur : 1,40 m à 2 m.
Longueur à préciser par tranche de 10 cm.
Bois blanc sans douille.

A043 1,40 m

Usage ergonomique



MANCHE ALUMINIUM A VISSER Ø 22 MM

Longueur : 1,40 m, pas d'extension.

A090 1,40 m

Métal alu
Convient en milieu alimentaire et humide



MANCHE TELESCOPIQUE A VISSER Ø 25 MM

Longueur maxi 3 m.

A147 3 m

Pour les nettoyages en hauteur



MANCHE POUR PELLE Ø 37 MM

Longueur : 1,30 m sans douille.

A205C manche courbé
A205D manche droit

Pour pelle de chantier



MANCHE FIBRE DE VERRE

Longueur : 1,40 m sans extension.
A vis, manche blanc, embouts de couleur.

A170B	bleu - 1,40 m
A170C	crystal - 1,40 m
A170J	jaune - 1,40 m
A170R	rouge - 1,40 m
A170V	vert - 1,40 m

Pour balais aux normes alimentaires HACCP



SUPPORT POUR GRAND BALAI

S'adapte sur les balais de 80 cm et plus.

A189

Améliore la rigidité du balai



BALAYETTE CRIN N°1

Garnitures : fibres animales et synthétiques (crin et nylon).
Longueur 32 cm.

A021

Usage domestique et tertiaire



BALAYETTE MEXYL

Garnitures : fibres synthétiques (mexyl) semi-dures et support PVC.
Longueur 28 cm.

A144

Usage universel



BALAYETTE NYLON SUR PVC

Garnitures : fibres synthétiques (nylon blanc) sur support PVC.
Longueur 28 cm.

A098

Usage universel



BALAYETTE COCO

Garnitures : fibres végétales (coco).
Longueur 32 cm.

A029

Pour les sols industriels



BALAYETTE COCO + BASSINE

Garnitures : fibres végétales (coco et bassine).
Longueur 32 cm.

A069

Pour les sols gras



VERGETTE COCO

Garnitures : fibres végétales (coco).
Longueur 50 cm.

A044

Pour usage industriel



VERGETTE COCO + BASSINE

Garnitures : fibres végétales (coco et
bassine).
Longueur 50 cm.

A073

Pour les sols gras



VERGETTE ELASTON ONDULE

Garnitures : fibres synthétique (PVC).
Longueur 50 cm.

A157

Pour usage industriel et collectivités



BROSSE TETE DE LOUP CRIN

Garnitures : fibres animales et synthétiques (crin et nylon). **A112**
Dimensions : Ø 17 cm, hauteur 23 cm.
Manche préconisé : A042 ou A147.

à utiliser en intérieur (mur et plafond)
Ne pas mouiller



BROSSE TETE DE LOUP NYLON

Garnitures : fibres synthétiques (nylon). **A113**
Dimensions : Ø 17 cm, hauteur 23 cm.
Manche préconisé : A042 ou A147.

Efficace en extérieur (auvents et stores)
Usage à sec ou humide



BROSSE MEXYL

Garnitures : fibres synthétiques (mexyl) et corps en PVC. **A136**
Dimensions : longueur 21 cm.

Idéal en milieu humide
Pour divers travaux de nettoyage manuel
Non alimentaire mais stérilisable



BROSSE NYLON PVC

Garnitures : fibres synthétiques (nylon) et corps en PVC. **A138**
Dimensions : longueur 21 cm.

Idéal en milieu humide
Pour divers travaux de nettoyage manuel
Non alimentaire mais stérilisable



BROSSE CHIRURGICALE

Garnitures : fibres synthétiques (nylon) et corps en PVC. **A140**
Dimensions : longueur 26 cm.

Utilisé dans les hôpitaux pour le nettoyage des instruments stérilisables



BROSSES BRASSERIE

Garnitures : fibres synthétiques (nylon ou méxyl). **A114**
A115
Avec un manche court 37 cm.
Longueur totale 53 cm.

Nettoyage des tonneaux, jantes, ...
Le manche facilite l'accès de toutes surfaces



BROSSE 5/52 CHIENDENT

Garnitures : fibres végétales (chiendent) et semelle en bois.
Dimensions : longueur 18 cm.

A040

Pour nettoyage à main nécessitant de la précision



BROSSE 5/52 MEXYL

Garnitures : fibres synthétiques (mexyl) et semelle en bois.
Dimensions : longueur 18 cm.

A019

Pour nettoyage à main nécessitant de la précision



BROSSE NYLON BOIS

Garnitures : fibres synthétiques (nylon) et semelle en bois.
Dimensions : longueur 18 cm.

A024

Pour nettoyage à main nécessitant de la précision



BROSSE BETAIL CRIN

Garnitures : fibres animales et synthétiques (crin et nylon) et semelle en bois.
Dimensions : longueur 21 cm.

A026

Pour brosser la robe des chevaux
Usage à sec



BROSSE BETAIL MEXYL

Garnitures : fibres synthétiques (mexyl) et semelle en bois.
Dimensions : longueur 21 cm.

A031

Pour brosser et laver les chevaux et bovins



BROSSE WC FIBRES MEXYL

La balayette est également disponible seule. Dimensions : Ø 9,5 cm, longueur 41 cm.

A014

A116

l'ensemble - brosse + support
la brosse

Indispensable pour des toilettes propres



BROSSE A ONGLES NYLON (PVC)

Garnitures : fibres synthétiques (nylon) et semelle en PVC.
Dimensions : 10 cm x 3,5 cm.

A146

Pour le brossage des mains
Ne peut être utilisé en milieu alimentaire contrôlé (HACCP)



BROSSE A ONGLES NYLON (BOIS VERNIS)

Garnitures : fibres synthétiques (nylon) et semelle en bois.
Dimensions : 10 cm x 3,5 cm.

A132

Pour le brossage des mains
Ne peut être utilisé en milieu alimentaire contrôlé (HACCP)



BROSSE METALLIQUE SANS MANCHE

Garnitures : fibres métalliques (alliage laiton).
Dimensions : longueur 21 cm.
Nb rangs: 5

A155

Utilisation dans l'industrie (serrurerie, métallerie)
Brossage des pièces rouillées
ébavurage des pièces métalliques



BROSSE METALLIQUE AVEC MANCHE

Garnitures : fibres métalliques (alliage laiton).
Dimensions : longueur 29 cm.
Nb de rangs: 4

A156

Utilisation dans l'industrie (serrurerie, métallerie)
Brossage des pièces rouillées
ébavurage des pièces métalliques



GOUPILLON COURBE

Garnitures : fibres animales.
Dimensions : Ø 50 mm, longueur : 55 cm.

A035

Nettoyage des WC



GOUPILLON BOUTEILLE

Garnitures : fibres synthétiques (nylon).
Dimensions : Ø 63 mm, longueur 55 cm.

A036

Utile pour le nettoyage de bouteilles, éprouvettes
et tout objet ayant un accès étriqué



PELLE A NEIGE ALU

Manche en bois, pelle en aluminium.
Hauteur totale : 1,60 m.
Dimensions pelle : 36 x 42 cm.
Poids : 1,8 kg.

A199

Déneigement de surfaces importantes
Sert également pour les silos à grains



PELLE A NEIGE PLASTIQUE

Manche en bois, pelle en plastique.
Hauteur totale : 1,55 m.
Longueur du manche : 1,18 m.
Dimensions pelle : 53 x 37 cm.
Poids : 2 kg.

A200

Pour usage courant



PELLE DE CHANTIER RONDE

Pelle de chantier sans manche.
Hauteur totale : 1,60 m.
Dimensions pelle : 28 x 30 cm.
Poids : 2 kg.
Manches préconisés : A205C ou A205D.

A204

Usage professionnel, collectivités, travaux publics
S'adapte sur un manche courbé ou droit



PELLE METALLIQUE

Pelle avec manche creux non renforcé.
Dimensions pelle : 20 x 22 cm.

PELMETAL

Pour usage courant



PELLE METALLIQUE MANCHE BOIS

Pelle en fer épais avec manche renforcé.
Dimensions pelle : 22 x 22 cm.

PELMBOIS

Pour usage intensif en milieu professionnel



PELLE PLASTIQUE LUXE

Pelle à poussière dite « de travaux ménagers ».
Dimensions pelle : 22 x 19 cm.

PELPLAST1

Avec racloir en caoutchouc



PELLE AEROPORT

Elle permet de ramasser sans se baisser et de piéger les débris grâce à la pelle à couvercle.

Dimensions pelle : 28 x 35 cm.

Hauteur du manche : 90 cm.

[Idéale pour toutes surfaces « grand public »](#)

A211

l'ensemble



PELLE COLLECTIVITE

Pelle métallique et balayette pour travaux extérieurs, équipées de manches en bois hauteur 80 cm.

La balayette s'accroche sur la pelle.

[Usage pratique sans se baisser](#)

A212

l'ensemble



PINCE DETRITUS

Pince en aluminium, longueur : 90 cm.

A210

90 cm

[Pour ramasser des débris sans se baisser](#)



BROSSE DECROTTOIR DOMESTIQUE

Garnitures : fibres synthétique semi-souple rases disposées à contre sens pour un brossage efficace de toutes les chaussures.

A202PM

36 x 27 cm

Pour un usage domestique

Il est conseillé de fixer la brosse au sol



BROSSE DECROTTOIR PROFESSIONNELLE

Fibres synthétiques rigides pour chaussures de sport et de sécurité (espaces verts, travaux publics).

A202GM

38,5 x 14 cm

Pour un usage professionnel et sportif

Il est conseillé de fixer la brosse au sol



RACLETTE PANS TRAPEZES

Pour égaliser enrobé, bitume, béton, sable, etc...

A190

Dimensions : longueur 80 cm, largeur 10/8 cm, hauteur 1,4 cm.

Manche préconisé : A043.

Destiné aux travaux publics



RACLETTE PANS PARALLELES

Pour égaliser enrobé, bitume, béton, sable, etc...

A191

Dimensions : longueur 80 cm, largeur 6 cm, hauteur 1,4 cm.

Manche préconisé : A043.

Destiné aux travaux publics



BALAI A PICOTS CAOUTCHOUC

En caoutchouc avec petit manche télescopique.

A150

Dimensions : longueur 1,30 m, largeur 31 cm.

Ne soulève pas la poussière

Utilisable mouillé

Idéal pour tapis, moquette



TAPIS BROSSE COCO

Garnitures : fibres coco en 2 épaisseurs.
Découpe sur mesure (non échangeable).

TAPIS18le m² - hauteur 1,8 cm**TAPIS23**le m² - hauteur 2,3 cm

Tapis pour halls et entrées



TAPIS 100% MICROFIBRES

Tapis de couleur gris moucheté.

A300

60 x 90 cm

La microfibre ne peluche pas et combine une absorption optimale et un temps de séchage réduit.

A301

90 x 150 cm

Anti-dérapant

Anti-statique

Lavable en machine à 30° C



PINCEAUX PLATS SUPER SOIE

Pratique pour appliquer et étaler la peinture. Choisir la largeur en fonction du support à peindre.

Tous usages professionnels

PPS20	20 mm
PPS30	30 mm
PPS40	40 mm
PPS50	50 mm
PPS60	60 mm
PPS70	70 mm
PPS80	80 mm
PPS100	100 mm



PINCEAUX PLATS SUPER SOIE (suite)

Pratique pour appliquer et étaler la peinture. Choisir la largeur en fonction du support à peindre.

Tous usages professionnels

PPSASS	lot de 8 - assortiment
--------	------------------------



PINCEAUX RONDS SUPER SOIE

Pinceaux sphériques dit « Pouce ». Sert pour petites surfaces non-planes à utiliser avant la finition.

Tous usages professionnels

PRS18	18 mm
PRS21	21 mm
PRS25	25 mm
PRS29	29 mm
PRS32	32 mm
PRSASS	lot de 6 - assortiment



PINCEAUX RONDS A RECHAMPIR SOIE

Pinceaux coupés en pointe. Idéal pour les détails et la finition (angles, fenêtres, moulures).

Tous usages professionnels

PRR18	18 mm
PRR21	21 mm
PRR25	25 mm
PRR29	29 mm
PRR32	32 mm
PRRASS	lot de 6 - assortiment



PINCEAUX RADIATEURS COUDE SOIE

Pinceaux coudé pour les anciens radiateurs en fonte. Permet d'atteindre tous les recoins.

Tous usages professionnels

PRAS30	30 mm
PRAS40	40 mm



PINCEAUX PLATS NYLON

Utilisé dans l'industrie pour nettoyage de machines et graissage. Optimise le nettoyage des endroits difficiles.

PPN30	30 mm
PPN40	40 mm
PPN50	50 mm



PINCEAUX RONDS NYLON

Utilisé pour le graissage de canalisation et gros tuyaux.
Pinceaux pour gros travaux de voirie.

PRN27	27 mm
PRN29	29 mm

[Tous usages professionnels](#)



ROULEAU A PEINDRE « PATTE DE LAPIN »

Idéal pour peindre des grandes surfaces.
Action très couvrante.
Idéal pour des surfaces lisses et soignées.
A092 : recharges « patte de lapin ».

A091	10 cm
A092	lot de 5 - recharges

[Tous usages professionnels](#)

